



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER**

Direction des affaires juridiques et institutionnelles
Pôle affaires juridiques

Affaire suivie par
Corinne MARTIN
Chargée des affaires juridiques

Décision 2024-OR-158

**Banalisation de la journée Paul
Sab'en Fête pour les bénévoles et
les participants aux activités**

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 52 ;
Vu la délibération du conseil d'administration n°2024/01/CA-059 en date du 15 janvier 2024 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'université Toulouse III – Paul Sabatier ;

Considérant que le SCAS organise chaque année une journée festive à l'intention de l'ensemble des personnels de l'université ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Banalisation de la journée du 6 juin 2024

La journée du 6 juin 2024 est banalisée à l'intention :
-des bénévoles participants à l'organisation de Paul Sab' en fête.
-et des personnels participants aux activités de Paul Sab' en fête.

Article 2 : Exécution

La directrice générale des services adjointe en charge du domaine ressources humaines et développement social est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Publication

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à madame la rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle est affichée dans le bâtiment de l'administration centrale sur le campus de Toulouse.

Fait à Toulouse, le 28 février 2024



Odile RAUZY

